



COMPTE-RENDU du CDAS du Nord du 7 février 2017

La séance a commencé par la lecture des déclarations liminaires de la CGT, solidaires puis FO.

Pour la CGT Finances :

L'actualité de notre administration est très dense : restructurations incessantes, suppressions d'emploi massives. Pour répondre à la casse du service public un mouvement de grève nationale à la douane le 23 Mars est initié. Depuis le 10 octobre les collègues de la DRFIP nord sont en mouvement avec des grèves tournantes et une grève locale aura lieu le 15 février.

Concernant l'ordre du jour proprement dit, nous tenons à dénoncer la nouvelle baisse du budget de l'action sociale **30 millions d'euros en 2016** . Nous rappelons la revendication de la CGT : le budget de l'action sociale devrait être de 3% de la masse salariale comme dans le privé, et 3% des pensions. Pour les points 2,3 et 4 nous interviendrons lors de la séance.

Au sujet de la restauration :

Nous avons appris que la direction projette de passer 5 restaurants finances en liaison froide et de fermer celui de Douai.

Pour la CGT cela est intolérable.

Le passage en liaison froide aura un effet négatif sur la qualité et donc sur la fréquentation des restaurants. Nous vous remettrons ce jour des pétitions des collègues concernés, très inquiets sur le devenir des restaurants finances de structure moyenne .

En ce qui concerne Douai, la direction va encore plus loin nous refusons bien sûr la fermeture de ce restaurant auquel les convives sont attachés. Là aussi les collègues vous feront parvenir une pétition. Votre proposition de conventionnement pose problème, quelle est la pérennité du site de la CPAM ? Comme vous n'avez pas de réponse, il est dangereux de fermer un restaurant nous appartenant et de s'engager dans une convention éphémère.

La CGT rappelle que si les associations connaissent des problèmes, c'est d'abord en raison des termes des contrats des derniers appels d'offres.

Exemple à Roubaix les frais fixes sont les mêmes jusque 60 rationnaires, alors qu'auparavant, ils étaient modulés par paliers.

Pour la CGT les nouveaux appels d'offre doivent intégrer la notion d'homogénéité de prix , afin que chaque convive sur le territoire puisse payer le même montant .

La CGT réitère sa revendication de l'AGRAF pour tous, quoiqu'il en soit le tarif d'un plat et 2 périphériques ne doit pas dépasser l'harmonisation tarifaire à savoir 5,15 euros pour cette année.

Pour la CGT cette attaque contre la restauration finance est un nouveau coup porté aux agents.

Pour les retraités finances, il faut clarifier auprès des associations qu'on ne doit pas leur appliquer le tarif extérieur.

Pour le restaurant de la DRFIP pourquoi les collègues des autres sites bénéficiant de la subvention interministérielle n'y ont pas droit à Kennedy.

L'ordre du jour étant chargé, nous demandons à ce que le point 5 soit abordé en point 2, certains experts sont présents pour ce point et ont des impératifs horaires. Nous vous rappelons que nous avons demandé pour les CDAS conséquents, une journée complète de séance.

Sur demande de la CGT, l'ordre du jour a été modifié afin de parler en point 1 de la restauration, ceci pour permettre de libérer plus tôt les experts mandatés sur ce sujet par les organisations syndicales.

Pour répondre aux interrogations des agents en poste à Douai, le président a indiqué qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant le restaurant.

Pour le nouveau marché de la restauration, la direction s'oriente vers une négociation sur un **lot unique** avec variante possible pour l'ensemble des restaurants :

- Lille, Dunkerque et Valenciennes en production sur place
- les autres en liaison froide avec demande de proposition tarifaire pour production sur place pour chacun des restaurants.

La CGT a répondu que travailler sur un lot peut permettre de négocier des tarifs homogènes.

En effet, il sera aisé de peser dans les négociations avec les prestataires en leur précisant que s'ils veulent le « vaisseau amiral », ils devront faire des concessions sur les petites structures, ce qui permettra de maintenir la production sur place dans tous les restaurants et évitera la fermeture de Douai.

Elle a également souligné que lors du CNAS du 28/02, la DGFIP a évoqué la possibilité de fermeture des restaurants de – de 20 couverts dévoilant son intention de se désengager de la restauration collective.

Pour l'administration, il faut être prudent et il y a urgence car les restaurants de Fives, Roubaix et Tourcoing sont en cessation de paiement .

Par contre, les contrats étant signés pour 2 ans, il sera toujours possible en cas de mise en place de liaison froide de revenir en arrière dans la mesure où les installations sont déjà présentes.

La CGT a répondu que si certains sites sont en cessation de paiement, c'est parce que la DGFIP a cessé le versement de certaines subventions qu'elle s'était engagée à pérenniser, d'autre part le marché avait été mal négocié il y a 4 ans puisqu'il n'intégrait plus le système de paliers pour les frais fixes comme appliqué par les marchés précédents (frais fixes progressifs en fonction du nombre de couverts), par ailleurs il y a moins de rationnaires parce qu'il y a moins d'agents.

L'administration a répondu que la négociation en lot unique ne permettrait l'homogénéité que sur les frais alimentaires et non sur les frais fixes, pour ceux ci il faudra qu'ils soient établis en fonction des tranches de fréquentation, ceci sera demandé dans le cahier des charges.

La direction a rappelé le mode de réservation en ligne froide : le jeudi pour la semaine suivante avec possibilité d'annuler un repas la veille avant 10h, ce qui, **pour la CGT, fera perdre des rationnaires, en effet bon nombre de collègues peuvent difficilement prévoir leur emploi du temps de la semaine suivante ou accepter de payer un repas à perte en cas d'empêchement.**

Concernant le restaurant de Douai, l'administration a précisé que la suppression de la restauration à Douai au profit d'une convention avec la CPAM n'avait pas pour vocation à récupérer des locaux pour agrandir l'accueil, en effet la direction ne dispose d'aucun financement en ce sens.

Les organisations syndicales se sont interrogés sur la pérennité du site de la CPAM de Douai, le président s'est voulu rassurant en précisant que la CPAM allait effectuer des travaux d'aménagement du restaurant, c'est pour lui le gage que la fermeture du site n'est pas envisagée.

A la question posée par un président d'association, la direction a répondu que si les présidents d'associations ne donnent pas mandat à la DRFIP de négocier, ils seront dans l'obligation de négocier eux-mêmes un contrat pour le 01/10/2017.

La CGT a rappelé que les collègues ne disposant pas de badge déjeunant à Kennedy ne bénéficie pas des 1,22€, pour y remédier la direction préconise à chaque agent concerné de présenter une fiche de salaire lors du passage en caisse, la CGT a précisé qu'il faudra adapter les caisses.

Michel Desrumaux a annoncé qu'après essai d'un mois, les stagiaires de l'ENFIP à l' INM pourront bénéficier d'une convention passée avec la DTTM en lieu et place des précédentes conventions qui n'étaient plus satisfaisantes.

Il a ensuite annoncé que suite à la fermeture du restaurant de Pasteur, les agents de la paierie départementale bénéficient d'une convention avec la RIE située à 200m depuis le 01/07/2016.

La CGT demande le placement d'Avesnes en poste isolé, en effet la convention existante n'est pas satisfaisante, un seul agent s'y rend, aucune autre possibilité de convention n'est envisageable, ainsi les agents pourraient se voir attribuer le titre restaurant.

En point 2, le procès verbal du 22/11/2016 a été approuvé à l'unanimité.

En point 3, le compte rendu du CNAS a été présenté :

concernant le budget, la DGFIP explique la baisse de 30 millions par une diminution des effectifs et par une non consommation de la totalité des crédits, la CGT rappelle que chaque année elle fait des propositions qui ne sont pas retenues.

Concernant l'aide à la parentalité, la CGT a rappelé que 504 berceaux en crèche sur le territoire (31 pour le Nord) est nettement insuffisant pour répondre aux besoins des agents, que non seulement le montant de l'aide à la parentalité a diminué mais qu'en plus on y a intégré le CESU 6/12 ans.

En point 4, c'est l'activité de la délégation qui nous a été présentée, la CGT a rappelé qu'il faut faire la promotion des différentes offres de prêt ALPAF ; Michel Desrumaux a répondu que le site serait étoffé avec notamment des liens renvoyant aux différents offres.

Le point 5 portait sur le compte rendu du CAL 2016 et les propositions du CAL 2017.

FO a souhaité revenir sur la marche des finances, la direction a confirmé son refus que la marche ait lieu sur le temps de travail.

Enfin en questions diverses :

Une représentante des retraités CGT a fait lecture de leurs revendications sur le point de la restauration ; la direction a répondu qu'elle rappellerait aux présidents des associations et aux directeurs de restaurant d'appliquer les tarifs en vigueur,

Concernant les logements sociaux, les **3 nouveaux logements** proposés ont été très vite attribués, **37 demandes** avaient été déposées, cette opération ayant été un succès Michel Desrumaux a précisé qu'il espérait que d'autres opérations seraient menées.

Des problèmes survenus à la crèche ont été de nouveau évoqués ; en effet certains enfants ont été récupérés plusieurs fois par les parents à 17h alors qu'ils n'avaient pas eu leur goûter et qu'ils n'avaient pas été changés, la réponse aux interrogations par les professionnels est restée vague et peu satisfaisante.

Pour la CGT, les représentants en CDAS

Laurence Barnault, Gael Dennetiere, Yannick Massiet, Christelle Guaquier, Herve Paillard, Eric Sarpaux, Marianne Van paemel, Sabine Lefebvre